



Résolution Générale du congrès du 20 mars 2008

Votée à l'unanimité

Le SATAC/UNSA est très attaché à la politique protocolaire. A ce titre, le Bureau National du SATAC/UNSA est chargé de veiller à l'application de l'accord Licence (2006) et du protocole 2007-2009 en s'attachant à renforcer le rôle des TSEEAC au sein de la DGAC (métropole et outre-mer). Il est mandaté pour s'opposer à toute action qui remettrait en cause cette politique protocolaire.

Le Bureau National participera activement aux réflexions sur la transformation de la DCS en service à compétence nationale. Il veillera aux intérêts et à la place des TSEEAC, en préservant l'unité de ce corps technique de la navigation aérienne, quel que soit le domaine d'activité dans lequel ceux-ci exercent ou exerceront. Il veillera également à la structure organisationnelle et budgétaire du SCN surveillance. Il défendra le maintien de passerelles entre les différentes composantes de la DGAC ainsi qu'une parité de rémunération entre tous les domaines d'activité.

Le Bureau national promouvra le lancement d'une réflexion par la DGAC sur les métiers de la surveillance afin d'étudier et mettre en place les formations initiale et continue, les qualifications, voire les licences nécessaires à l'exercice de ces fonctions pour se préparer aux exigences et évolutions prévues notamment au niveau Européen (EASA, règlement (CE) n° 216-2008 du parlement européen).

L'impact de la réforme du système d'élaboration et de diffusion de l'information aéronautique sur les fonctions et les responsabilités des TSEEAC devra être pris en compte afin de les valoriser; les exigences liées à ESARR5 seront notamment étudiées pour l'ensemble des services (SIA, subdivisions études des SNA, BRIA ...).

Au vu de la réorganisation des services supports, le Bureau National s'attachera à valoriser les fonctions tenues par les TSEEAC chargés de l'informatique (informatique de gestion, gestion de réseaux, etc.) dont la haute technicité n'est pas correctement reconnue.

Cette valorisation sera également recherchée pour les fonctions de logistique indispensables au bon fonctionnement de tous les services.

Le Bureau National sera notamment attentif au niveau d'ouverture de ces postes, au déroulement de carrière proposé et à l'accès privilégié des TSEEAC aux postes d'encadrement de ces services.

Le Bureau National continuera à promouvoir le projet MOSAIC dans lequel il œuvre à une prise en compte réelle de l'ensemble des personnels du prestataire de service de la Navigation Aérienne incluant tous les domaines où exercent des TSEEAC (contrôle aérien, information de vol, information aéronautique, procédures CA, qualité de service sécurité, formations initiale et continue, études, environnement, informatique, systèmes de sécurité (ATSEP), etc.).

Le Bureau National recherchera des solutions permettant de valoriser les compétences des TSEEAC dans l'exercice de leur licence de contrôle ou des métiers connexes afin qu'ils puissent y trouver une progression de carrière justifiée, y compris sur le plan statutaire.

Dans ce cadre et en tenant compte des résultats du GT classement des organismes en groupes, le Bureau National proposera une réflexion concernant le champ d'activité des TSEEAC sur les aérodromes, prenant en compte les évolutions en matière de recrutement et de formations initiale et continue des deux corps détenteurs d'une licence de contrôleur aérien communautaire (étude de la « barre TSEEAC/ICNA »). Parallèlement, le Bureau National demandera un réexamen du dossier « information de vol » permettant d'étudier, sans a priori, le rôle à confier aux TSEEAC dans ce domaine, y compris au sein des centres de contrôle d'approche.

Le Bureau National examinera attentivement la méthode de reclassement des assistants de classe, compte tenu des nouveaux pourcentages de répartition et de la suppression des assistants de classe D obtenus par le SATAC au protocole. Considérant la mise en place de la fonction « inspecteur surveillance », le Bureau National œuvrera pour un rééquilibrage des postes d'assistants de classe en faveur des fonctions au sein de la DSNA.

Le Bureau National veillera à la mise en œuvre de la décision du directeur général relative à l'ouverture des postes systématiquement ouverts en recouvrement avec les corps techniques de catégorie A. Il veillera également à ce que d'autres postes puissent être accessibles aux TSEEAC.

Face aux tentatives de mise en œuvre d'exclusivité de fonction, le BN s'assurera également que les postes correspondant à leur technicité continuent d'être accessibles aux TSEEAC, et à tous les niveaux de responsabilité, y compris dans le domaine d'activité de la DTI (CNS/ATM).

Le Bureau National veillera aux conditions de mise en œuvre du nouvel emploi fonctionnel de Cadre Technique de l'Aviation Civile (CTAC), afin que l'ensemble des TSEEAC assurant des fonctions éligibles, intègre au plus tôt cet emploi fonctionnel. Par ailleurs, il œuvrera, le moment venu, pour l'élargissement des fonctions donnant accès au RTAC ainsi qu'au CTAC en faveur des TSEEAC.

Enfin, le Bureau National est mandaté pour négocier dans le cadre des réflexions prévues au protocole sur les corps des IEEAC, IESSA et TSEEAC détenant la 2ème qualification afin de rechercher des solutions au problème de débouché de carrière et de reconnaissance des TSEEAC en deuxième segment de carrière.